

La sécurité au cours des missions par voie terrestre

22 octobre 2024

Points clés

- Planifiez les missions de façon rigoureuse et en coordination avec les services de sécurité.
- Réalisez les vérifications appropriées des véhicules en amont de la mission.
- Assurez-vous que les procédures de sécurité appropriées sont suivies tout au long de la mission par voie terrestre.
- Restez concentré(e) et vigilant(e). Signalez toute préoccupation liée à la sécurité et consultez le conseiller/responsable sécurité dont vous dépendez sur le terrain.

1. Aperçu

Cette section couvre la préparation et l'exécution des missions par voie terrestre. Elle explique la sécurité au cours d'une mission par voie terrestre en abordant les aspects suivants :

1. Planification préalable à la mission ;
2. Inspection, conduite et sécurité des véhicules affectés à la mission ;
3. Véhicules blindés ;
4. Rôles et responsabilités au sein de l'équipe de mission ;
5. Ressources et partenariats.

Cette section expose les politiques et les bonnes pratiques relatives à la sûreté et à la sécurité routières, y compris la préparation des missions et les normes de conduite qui rendent les déplacements routiers plus sûrs.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

La sécurité des missions par voie terrestre est essentielle pour la mise en œuvre des programmes dans le cadre d'opérations d'urgence. Les statistiques montrent qu'au moins la moitié des incidents sécuritaires subis par les travailleurs humanitaires surviennent lors de leurs déplacements routiers. Ces incidents comprennent les accidents de la route, lesquels constituent la principale cause de décès non malveillante des membres du personnel des Nations Unies. La sécurité au cours des missions par voie terrestre couvre également les événements non fortuits, parmi lesquels les embuscades, les foules violentes et le harcèlement aux postes de contrôle. Se déplacer dans un 4x4 robuste peut donner le sentiment d'être bien protégé, mais ceci est très illusoire ; les membres du personnel du HCR et le personnel associé ne sont jamais aussi exposés que lorsqu'ils sont sur la route.

3. Conseils principaux

Planification préalable à la mission

Une planification rigoureuse, qui implique l'ensemble des participants à une mission routière, constitue la première étape pour garantir un déplacement plus sûr. Ce principe simple, mais essentiel, est souvent ignoré. Chef de mission, chauffeur et membres de la mission doivent tous participer.

Sensibilisation aux menaces

- Le responsable de la sécurité sur le terrain effectue une évaluation des risques liés à la sécurité sur la route et au(x) point(s) d'arrivée. Si aucun responsable de la sécurité sur le terrain n'est présent, consultez et coordonnez-vous avec le professionnel chargé, au sein du HCR ou du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS), de la sécurité. Une évaluation des risques doit être conduite au moins 72 heures avant le déplacement ou dans les délais fixés par les procédures de gestion de la sécurité dans la zone concernée.
- Ce délai permettra d'avoir le temps de se préparer, de coopérer avec les forces de sécurité, de garantir l'accès d'autres acteurs, dont les groupes armés non étatiques, et d'organiser les formations et les séances d'information dont l'équipe a besoin pour savoir comment faire face aux différents risques d'incidents, conformément aux procédures opérationnelles standard (POS).
- Toute autre mesure de gestion des risques de sécurité sera déterminée, et l'équipe sera tenue de s'assurer de la disponibilité des ressources, telles que les équipements de protection individuelle, du carburant supplémentaire, ou de l'équipement médical (trousses médicales d'intervention d'urgence).
- Demandez conseil auprès des professionnels chargés de la sécurité du HCR ou du DSS si vous avez besoin de plus amples informations concernant les POS ou les orientations techniques sur les déplacements routiers, les mesures à prendre en cas d'accident de la route, les engins explosifs improvisés, la piraterie routière, le passage des points de contrôle, les échanges avec les acteurs armés, etc.

Planification de la mission par voie terrestre

- Une mission ou un déplacement par voie terrestre doivent être planifiés pour déterminer

l'itinéraire garantissant la sécurité. Préparez un plan d'urgence qui cartographie les itinéraires de substitution pouvant être empruntés si nécessaire, ainsi que les établissements de santé, les postes de police ou postes avancés, les bureaux des autorités publiques, les bureaux des agences partenaires et les zones permettant de passer la nuit en toute sécurité si la mission est retardée.

- Assurez-vous également de repérer les zones de repos pour le chauffeur, les lieux d'approvisionnement en carburant et ceux où il est possible, sur le chemin, de rencontrer des acteurs étatiques et non étatiques. Une carte comprenant ces informations peut être jointe au document de planification de la mission qui doit être tenu à jour par le chef d'équipe.
- Faites attention si vous indiquez sur la carte l'emplacement des forces de sécurité ou des groupes armés non étatiques. Cela peut donner lieu à de sérieuses controverses et conduire à l'arrestation ou à la détention de collègues si de telles informations n'ont pas été directement fournies aux Nations Unies par les forces de sécurité.
- Les risques et obstacles naturels doivent tous être passés en revue. Le terrain, l'état des routes, les conditions météorologiques et les risques géologiques potentiels (mousson, tremblement de terre, inondation, etc.) doivent être examinés pour que les risques et les réponses associées soient anticipés et inclus dans le plan de mission.
- En cas de déplacement en convoi, veillez à définir les procédures spécifiques applicables. Des questions comme l'ordre des véhicules, les distances séparant les véhicules et les communications entre les véhicules doivent être clarifiées et expliquées à l'ensemble des chauffeurs et responsables de la mission.

Établissement d'un échéancier

- Estimez l'heure du départ (ETD), l'heure du retour (ETR) ainsi que les heures d'arrivée (ETA) à chaque destination. Ces informations doivent être communiquées au Centre des opérations de sécurité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ou, lorsqu'il n'est pas disponible ou en place, aux membres du personnel présents sur les lieux de départ et d'arrivée à des fins de suivi.
- La conduite de nuit ou dans des conditions d'obscurité est généralement déconseillée pour de nombreuses raisons : visibilité réduite, risque accru de banditisme ou autres menaces. Dans certaines régions, la conduite de nuit est interdite en application de mesures de gestion des risques de sécurité et de mesures de restriction connexes. Si la conduite de nuit est autorisée ou justifiée, il convient de faire preuve d'une vigilance extrême et d'adapter la vitesse en conséquence.
- Les chauffeurs doivent pouvoir se reposer au cours des missions de longue durée. Dans le cadre de la planification des missions, il faut prévoir que les chauffeurs fassent une pause toutes les deux heures et les durées des déplacements doivent être déterminées en conséquence. Lors de la planification d'une mission par voie terrestre, les chauffeurs sont tenus de faire des pauses régulières et d'une durée suffisante. Les chauffeurs ne doivent pas conduire plus de neuf heures et doivent planifier la mission en conséquence (voir la [section 2.6.2 du manuel sur la gestion du parc mondial de véhicules](#) [en anglais] pour plus d'informations).

Planification administrative

- Soumettez une demande d'habilitation de sécurité pour le déplacement routier par le biais du système de traitement des demandes d'autorisation de voyage (TRIP) ou du processus d'habilitation de sécurité, tel qu'il est défini localement, du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Dans le système TRIP, cette étape peut être effectuée individuellement ou collectivement par l'intermédiaire du chef de mission/d'équipe.
- Assurez-vous que les membres du personnel qui se déplacent ont l'autorisation de le faire et sont en conformité totale avec les exigences administratives et de sécurité requises avant le départ.
- Les déplacements dans des zones considérées comme présentant un risque très élevé nécessitent la soumission d'une demande d'habilitation de sécurité pour la mission. Il s'agit de garantir que les décisions sont prises sur la base d'une analyse appropriée du niveau de risque accru et des responsabilités qui en découlent. La demande doit être soumise au DSS et c'est son secrétaire général adjoint qui est chargé d'approuver le déplacement. De telles missions exigent l'approbation du directeur exécutif de l'organisation, c'est-à-dire le Haut Commissaire. En règle générale, la demande doit être déposée au moins 48 heures avant le déplacement. Le concept d'opérations ainsi que la gestion des risques de sécurité donnent généralement lieu à l'établissement d'un document attestant de la planification appropriée de la mission. [Consultez les procédures du HCR à suivre pour la soumission de demandes pour des missions dans des zones à très haut risque \(UNHCR AI/2015/20\) \(en anglais\).](#)

Planification des communications

- Une fois la planification routière terminée, créez un plan de communications, en liaison avec le Centre des opérations de sécurité pour la mission par voie terrestre. Assurez-vous que tous les moyens de communication sont en état de marche et que l'ensemble des membres de l'équipe savent comment les utiliser (téléphone portable, téléphone satellitaire, radios VHF et HF, bouton d'urgence avec traceur GPS).
- Confirmez que le véhicule emporte un document contenant les indicatifs d'appels radio du HCR et des autres organismes des Nations Unies, ceux des organisations non gouvernementales concernées ainsi que d'autres informations clés (fréquences, numéros de téléphone des bureaux, numéros des portables et des téléphones satellitaires, etc.) pour y recourir en cas d'urgence. (Veuillez noter que, tout comme le plan de mission par voie terrestre, ces informations peuvent être sensibles et confidentielles. Il convient donc de traiter ces documents avec prudence.)
- Assurez-vous que les membres de l'équipe de la mission savent comment utiliser les équipements.

Inspection, conduite et sécurité des véhicules de la mission

Inspection des véhicules avant le départ

- Réalisez, sur la base d'une liste préétablie, l'ensemble des contrôles à faire quotidiennement sur les véhicules lors des missions.
- Le plan de mission par voie terrestre doit préciser le ou les véhicules nécessaires à la

mission et les équipements à emporter ([équipements de protection individuelle pour se protéger, si nécessaire, contre les petites armes à feu](#), un GPS en fonction des situations, un kit de dépannage (câble de remorquage, câbles de batterie, gants] et des [équipements de sécurité](#) ainsi que des troussees médicales de secours, des provisions alimentaires, etc.).

- Après avoir choisi le véhicule et pris livraison de l'équipement requis, 24 heures avant le départ, le responsable de la mission et le chauffeur doivent inspecter le véhicule et confirmer qu'il est prêt.
- Veillez à ce que les véhicules soient conformes aux mesures de gestion des risques de sécurité du pays. Assurez-vous également que l'équipe connaît et comprend toutes les procédures requises conformément aux mesures de gestion de risques de sécurité.
- Veillez à ce que le système de suivi des véhicules soit fonctionnel et à ce que le chef d'équipe sache l'utiliser en cas d'urgence. [De plus amples informations au sujet du système de suivi des véhicules sont disponibles sur l'intranet du HCR.](#)
- Respectez les spécifications du véhicule : ne transportez pas plus de passagers que vous n'êtes autorisé à le faire et ne surchargez pas le véhicule d'équipements.
- Accordez aux chauffeurs le temps de se reposer suffisamment la veille du départ. La durée de conduite journalière ne doit pas dépasser neuf heures, mais peut être portée à dix heures deux fois par semaine.
- Le matin du départ, le gestionnaire du parc de véhicules, le responsable administratif compétent ou, le cas échéant, le conseiller chargé de la sécurité sur le terrain doit fournir les dernières instructions à l'équipe tout entière (chauffeurs, chefs et membres des équipes de la mission) avant le départ.

Régulation de la vitesse de conduite

- La vitesse constitue l'une des principales causes des accidents de la route. Ne pas adapter la vitesse du véhicule aux conditions ambiantes peut avoir de sérieuses conséquences pour la sécurité du personnel. Il est du devoir des chauffeurs, du chef de la mission ou des membres de la mission à bord d'un véhicule du HCR de respecter les limitations de vitesse et les panneaux de signalisation des dangers, d'adapter la vitesse aux conditions de la route, à la circulation et aux autres usagers de la route. Si nécessaire, le chef de la mission doit exiger du chauffeur qu'il ralentisse.

Conduite défensive

Veillez à ce que les chauffeurs respectent les pratiques communément admises de conduite sécuritaire (« conduite défensive »). Elles réduisent les risques d'accidents de la route en anticipant les situations découlant de mauvaises conditions routières ou d'erreurs d'autres chauffeurs. Les chauffeurs doivent :

- Rester concentrés et vigilants. Ils ne doivent pas être distraits par les passagers ou par des appareils, tels que des radios, des téléphones, de l'équipement de navigation, etc. ;
- Régulièrement vérifier leurs rétroviseurs et surveiller la route et les véhicules roulant devant eux afin d'anticiper les problèmes avant qu'ils ne surviennent ;
- Conserver une distance suffisante entre les véhicules, en évitant de « talonner » d'autres

véhicules ;

- Adapter leur conduite à l'état de la route (routes goudronnées ou revêtues de graviers, chemins de terre, routes de montagne, routes de désert, chaussées glacées ou enneigées, trafic urbain et embouteillages, etc.) ;
- Adapter leur conduite aux conditions météorologiques (par exemple, brouillard, forte pluie et inondations, neige et verglas, tempêtes de sable, chaleur extrême, etc.).

Sécurité du véhicule

- Au cours de la mission, ne laissez pas le véhicule sans surveillance pendant les pauses ou réunions. Repérez les endroits où il est possible de se garer en toute sécurité ; lors d'un déplacement de nuit, essayez de vous garer dans un lieu clôturé. Si un véhicule a été laissé sans surveillance, procédez à son inspection visuelle, y compris sous le plancher, et à celle de son environnement immédiat avant de monter à bord et de mettre le moteur en marche. Recherchez les détails étranges ou suspects, qui pourraient indiquer que le véhicule a été forcé.

Véhicules blindés

- Dans certaines opérations, le processus de gestion des risques de sécurité exigera l'utilisation de [véhicules blindés](#). Les véhicules blindés, en tant qu'équipements de sécurité, sont des véhicules ordinaires produits en série, mais reconditionnés au moyen de métal balistique et de vitres pare-balles. Ils visent à fournir au personnel un niveau de protection prédéfini et certifié contre les menaces balistiques ou d'explosion pour les déplacements quotidiens dans des environnements à haut risque, ou à servir de véhicules d'appui en cas de besoins spécifiques.
- Par leur poids, leur comportement dynamique et leur distance de freinage supérieure, les véhicules blindés se distinguent des véhicules ordinaires. En raison de ces facteurs, les véhicules blindés requièrent un entretien spécial et une prudence extrême lors de leur utilisation. Les membres de la mission doivent, par exemple, être familiarisés avec la lourdeur des portes, savoir comment entrer dans un véhicule blindé et en sortir, et avoir conscience de la nécessité de ne pas garer ce type de véhicules dans des descentes.

Rôles et responsabilités de l'équipe de la mission

En général, un membre expérimenté du personnel est désigné comme chef d'équipe. Il est vital que chaque membre de la mission comprenne, avant le départ, le comportement que l'on attend de lui au cours du déplacement routier. Définissez clairement les rôles et responsabilités avant le départ :

- Qui utilise les équipements de communication ? Veuillez noter qu'il ne s'agit pas du chauffeur.
- Qui procède et répond aux vérifications des communications ?
- Qui (et dans quelles circonstances) s'adresse au chauffeur ?

- Qui (et dans quelles circonstances) prend la parole au nom du groupe à un point de contrôle régulier ou irrégulier ?

La définition des rôles et des responsabilités facilite le respect des règles par l'équipe de la mission. De plus, les personnes se déplaçant en véhicule doivent savoir comment agir en cas d'incident. Les séances d'informations et les formations en amont de la mission sont nécessaires pour s'assurer que tout le monde est préparé.

Ressources et partenariats

Administration/gestion du parc de véhicules

- Affecte les véhicules
- Affecte les chauffeurs
- Délivre les autorisations de déplacements, PT8.
- S'assure que les équipements appropriés sont disponibles
- Assure le suivi des véhicules au moyen du système de suivi dédié (Section chargée de la gestion des actifs et de la flotte)

Conseiller chargé de la sécurité sur le terrain, DSS, Service de la sécurité sur le terrain

- Conduit les évaluations des risques de sécurité
- Définit les POS et les plans d'urgence sécuritaire, gère les demandes d'habilitation de sécurité et, le cas échéant, les risques de sécurité ponctuels
- Système TRIP et habilitations de sécurité

Centre des opérations de sécurité, Division des systèmes d'information et des télécommunications et Service de gestion du parc mondial de véhicules

- Soutiennent le plan de communication et le suivi des déplacements effectués dans le cadre de la mission
- Fournissent les équipements
- Assurent une assistance technique pour l'utilisation des véhicules blindés.
- Assurent la gestion du parc mondial de véhicules, l'entretien et la sécurité des véhicules, le système de suivi des véhicules, les assurances

Liste de contrôle

- Assurez-vous que la planification et la préparation de la mission ont été bien gérées, conformément aux exigences de sécurité.
- Commencez à planifier bien avant le début de la mission pour pouvoir répondre à tous

les problèmes pertinents et tenir compte des mesures mentionnées précédemment.

- Consultez vos collègues de la sécurité ainsi que d'autres membres de l'équipe de la mission afin de planifier correctement, pour toute la durée de la mission, les zones à visiter et les itinéraires à emprunter, et appliquez les mesures de gestion des risques de sécurité. Adaptez votre comportement au volant à votre environnement.
- Respectez toujours les règles de sécurité lors des missions par voie terrestre, même lorsque vous vous retrouvez dans des situations dans lesquelles il pourrait sembler justifié de les ignorer (vitesse, passagers en surnombre, conduite de nuit, etc.). Si vous n'êtes pas sûr(e) de la manière de procéder, demandez conseil auprès des bureaux du HCR et du Centre des opérations de sécurité, et informez-les des problèmes rencontrés sur la route.

4. Apprentissage et pratiques de terrain

[Safe Road Use - Workday](#)

5. Liens

[VISION ZERO \(unhcr.org\) Système de suivi des véhicules du HCR](#)

6. Contacts principaux

Contactez les conseillers chargés de la sécurité sur le terrain, qui peuvent être déployés sur le terrain ou en poste dans les bureaux régionaux.

Au niveau du Siège, contactez le Service de la sécurité sur le terrain du HCR, Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement (DESS). FS00@unhcr.org.

Si vous avez besoin d'aide pour le système de suivi des véhicules, contactez la Section chargée de la gestion des actifs et de la flotte de la Division de la gestion financière et administrative.